



Ce document a été mis en ligne par l'organisme [FormaV](#)®

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :

[www.formav.co/explorer](http://www.formav.co/explorer)

## BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR AGRICOLE E5 PROJET

Option : Gestion et protection de la nature

*Durée : 210 minutes*

---

Matériel(s) et document(s) autorisé(s) : **Aucun**

---

Le sujet comporte **14** pages

---

### SUJET

#### La « crise requins » à La Réunion

L'île de La Réunion est bordée sur sa côte ouest par des récifs coralliens. Ils constituent une protection naturelle contre les assauts de la mer et ont permis le développement des zones balnéaires de l'île à Saint-Paul, Saint-Leu, Étang-Salé et Saint-Pierre. La Réunion est particulièrement exposée au risque d'attaques de requins, globalement très supérieur à celui que connaissent d'autres territoires concernés dans le monde, notamment en terme de mortalité. La succession de 16 attaques dont 6 mortelles entre 2011 et février 2015, sur un territoire exigu et soumis à la vulnérabilité économique et sociale, soulève de nombreuses questions.

#### PREMIERE PARTIE (12 points)

##### QUESTION 1 (3 points)

Présenter le contexte et dégager les principaux enjeux de la gestion de la « crise requins » à La Réunion. Justifier la réponse.

##### QUESTION 2 (3 points)

Identifier les acteurs, leur statut et leur rôle sur ce territoire.

##### QUESTION 3 (4 points)

Expliquer le point de vue de chaque acteur concernant le problème. Identifier et analyser les conflits d'intérêts et les alliances (l'utilisation d'un schéma pour illustrer vos explications est possible).

##### QUESTION 4 (2 points)

Proposer une démarche de dialogue territorial entre deux acteurs de votre choix.

## **DEUXIEME PARTIE (8 points)**

Dans ce contexte de crise, l'Etat (DEAL) a décidé d'engager une action de sensibilisation au « risque requins » et à l'environnement à programmer sur deux ans. Il cofinance ce projet à hauteur de 200 000 euros. Un coordinateur et cinq ambassadeurs sont recrutés par la Réserve Marine sur cette période pour aller à la rencontre de la population, des élus et des touristes.

Les objectifs sont :

- 1.** Informer et sensibiliser les usagers (réunionnais et visiteurs) sur le « risque requins » et sur les bonnes pratiques afin de prévenir ce risque.
- 2.** Faire connaître l'action de l'Etat (et des partenaires) sur la gestion du « risque requins ».
- 3.** Eduquer à l'environnement marin.

Vous êtes le (la) coordinateur(-trice) en charge de la mise en place du projet.

### **QUESTION 5 (4 points)**

Proposer un programme d'action(s) pour les ambassadeurs.

### **QUESTION 6 (4 points)**

Préciser la faisabilité économique du projet proposé tout en envisageant d'autres sources de financement.

## LISTE DES DOCUMENTS

**DOCUMENT 1 : Présentation de la réserve marine**

Source : <http://www.reservemarinereunion.fr>

**Les attaques de requins à La Réunion depuis 1980 (données au 20 avril 2015)**

Source : <http://echogeo.revues.org/14205>

**DOCUMENT 2 : La gestion de la crise du requin : entre autorité et concertation**

Source : <http://www.surfingfrance.com>

**DOCUMENT 3 : Programmes scientifiques de la Préfecture de La Réunion**

Source : <http://www.info-requin.re/comprehension-de-la-cap-turabilite-des-requins-r48.html>

**DOCUMENT 4 : L'impact économique de la « crise requins » à La Réunion**

Source : <http://www.surfingfrance.com/disciplines/surf/reunion-requins-la-position-de-la-federation.html>

**La Réunion peine à stabiliser son activité touristique**

Source : [http://www.inforequin.re/IMG/pdf/strategie\\_communication.pdf](http://www.inforequin.re/IMG/pdf/strategie_communication.pdf)

**DOCUMENT 5 : Comment La Réunion lutte contre les requins-bouledogues après une nouvelle attaque mortelle ?**

Source : Martine Valo, *Comment La Réunion lutte contre les requins-bouledogues après une nouvelle attaque mortelle*, *Le Monde.fr*, 17.04.2015

**DOCUMENT 6 : Arrêtés préfectoraux depuis 2011**

Source : *Préfecture / Inforequin*

**DOCUMENT 7 : Point de vue des associations écologiques**

Source : <http://www.longitude181.org/requins-de-mediterranee/>

**DOCUMENT 8 : Le point de vue de la réserve marine**

Source : <http://www.zinfos974.com/La-reserve-marine-une-solution-a-la-crise-requin-selon-son-directeur-21-avril-2015>

**DOCUMENT 9 : Le point de vue de la Fédération Française de Surf**

Source : <http://www.surfingfrance.com/disciplines/surf/reunion-requins-la-position-de-la-federation.html>

## DOCUMENT 1

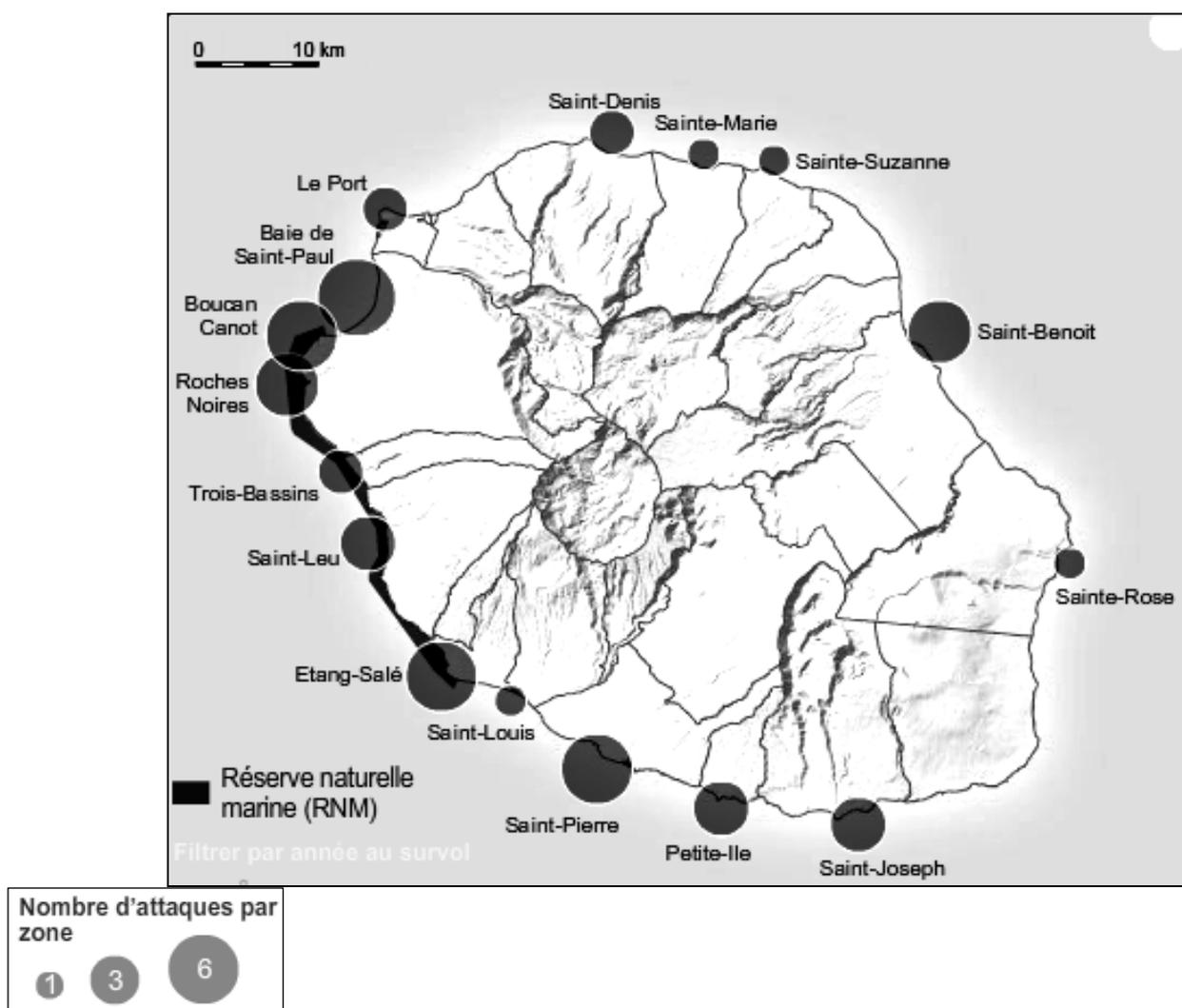
### Présentation de la réserve marine

L'île de La Réunion est bordée sur sa côte ouest par des récifs coralliens. Ils constituent une protection naturelle contre les assauts de la mer et ont permis le développement des zones balnéaires de l'île à Saint-Paul, Saint-Leu, Étang-Salé et Saint-Pierre.

Sièges d'une biodiversité remarquable (plus de 3 500 espèces), ces récifs constituent aussi des patrimoines naturels, paysagers et culturels remarquables qui contribuent au bien être de la population réunionnaise et des visiteurs occasionnels. Cependant, depuis la fin des années 1970, ces milieux naturels sont abîmés, voire dans certains secteurs, fortement dégradés. Cette dégradation est liée à des changements climatiques globaux, mais aussi à certaines activités humaines locales qui peuvent avoir un impact non négligeable sur l'équilibre du récif. C'est pourquoi, a été créée en 2007, une Réserve Naturelle Marine qui s'étend sur 40 km de côtes du Cap La Houssaye à Saint-Paul, à la Roche aux Oiseaux à l'Étang Salé. La réserve a une surface de 35 km<sup>2</sup>, et s'articule autour de trois types de zones : périmètre général, protection renforcée (45 %) et protection intégrale (5 %). Afin de concilier les activités humaines et la préservation des récifs, de nouvelles règles d'usage ont été édictées par le décret de création de la réserve naturelle, et par des arrêtés préfectoraux.

Source : <http://www.reservemarinerunion.fr/>

### Les attaques de requins à La Réunion depuis 1980 (données au 20 avril 2015)



Carte modifiée pour les besoins de l'examen à partir de : François Taglioni et Sébastien Guiltat  
« Le risque d'attaques de requins à La Réunion », 2015, <http://echogeo.revues.org/14205>

## **DOCUMENT 2**

### **La gestion de la crise du requin : entre autorité et concertation**

La crise du requin s'installe en 2011 à la suite de l'attaque mortelle du 19 septembre dans un contexte institutionnel déjà générateur de conflit, notamment avec la création de la Réserve naturelle marine de La Réunion (RNMR). La RNMR sera rapidement désignée comme responsable de cette crise. En effet, elle cristallise des enjeux de pouvoir et donne l'état des relations que peuvent entretenir les acteurs environnementaux d'un côté, et les acteurs économiques et sportifs de l'autre. Ces derniers ont subi la formalisation de la RNMR comme l'expression d'une gestion purement réglementaire et une remise en cause de leur légitimité.

Les plus prompts à réagir sont souvent des acteurs sportifs emblématiques, dotés d'un certain pouvoir, de nature principalement symbolique. Cet état de fait s'est accompagné de nombreuses critiques de la gestion et du gestionnaire, dans une ambiance conflictuelle (Thomassin, 2011). Ce climat se retrouve dès le début de la crise du requin, avec des acteurs environnementaux pointés du doigt par certains pratiquants et des acteurs institutionnels qui, entre autorité et concertation, éprouvent des difficultés à se positionner.

Pour bien comprendre pourquoi la RNMR a été autant désignée comme la principale cause de l'augmentation des attaques de requins, il nous faut retracer le contexte institutionnel, ainsi que l'articulation des jeux d'acteurs qui ont présidé à sa création. La décentralisation, génératrice de nouveaux mécanismes de gouvernance, a complexifié l'action des pouvoirs publics dans leur gestion des littoraux.

Si le gouvernement implique les autorités politiques légitimes, en revanche la gouvernance s'inscrit dans une négociation entre acteurs concernés sous différentes formes : réseau, légitimité, pouvoir, contrats (Allemand, 2000). À La Réunion, l'articulation gouvernement/gouvernance ne semble pas réussir à se mettre en place. C'est pourquoi, en juin 2013, l'État a mandaté un médiateur pour réguler les conflits d'usage dans la RNMR.

Un rapport (Barret, 2013) a été rédigé par le médiateur qui estime « essentiel de renforcer le dialogue entre scientifiques et usagers, notamment les usagers qui ont accumulé de nombreuses observations au sein de la réserve », essayant ainsi d'atténuer ce sentiment de relation descendante s'imposant aux usagers et de primauté des acteurs scientifiques. Une des explications de la difficile articulation gouvernement/gouvernance tient pour Bernard Kalaora (2013) à la prégnance d'un modèle « culturaliste » dans la vision environnementaliste des Français. [...]

Source : Le risque d'attaques de requins à La Réunion, Éléments d'analyse des attaques et contextualisation d'une gestion contestée. FRANÇOIS TAGLIONI ET SÉBASTIEN GUILTAT, Echo géo

### **Quelques chiffres de la crise requin à La Réunion**

- 50 % des attaques mortelles de requins en 2015 sont concentrées sur 30 km de plages à La Réunion.
- Entre 2011 et 2015, la Réunion a connu 16 attaques de requins. La récente 7<sup>ème</sup> mortelle (5 surfeurs et 2 baigneurs) pour trois ayant causé de graves mutilations. C'est la deuxième attaque mortelle cette année.
- Toutes ces attaques sont concentrées sur une bande de 30 km sur la Côte Ouest de La Réunion, pourtant épargnée jusqu'à 2011. Cinq sont à imputer au requin-bouledogue, deux au requin-tigre.
- Les deux espèces impliquées dans ces attaques sont le requin-bouledogue et le requin-tigre.
- En quatre ans, les attaques de requins ont eu de lourdes répercussions sur la pratique du surf à La Réunion. Le nombre de licenciés est passé de 1 600 en 2011, date de l'augmentation brutale des attaques, à 400 aujourd'hui.

Source : <http://www.surfingfrance.com>  
Consulté en avril 2015

## DOCUMENT 3

### Programmes scientifiques de la Préfecture de La Réunion

#### **Programme CHARC (2012)**

Connaissances de l'écologie et de l'Habitat de deux espèces de Requins Côtiers sur la côte Ouest de la Réunion.

Le programme CHARC est un programme scientifique financé par l'Europe (FEDER), la Région Réunion et l'Etat (DEAL) qui a pour but d'établir un état initial des connaissances sur l'écologie, et de l'habitat des deux espèces de Requins Côtiers sur la côte Ouest de La Réunion : le requin-tigre (*Galeocerdo cuvier*) et le requin-bouledogue (*Carcharhinus leucas*).

#### **Compréhension de la CAPturabilité des REQUINS côtiers (2013)**

Le CRPMEM (Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins) de La Réunion porte un projet visant à mieux comprendre la capturabilité des requins sur différents engins de pêche, dans un objectif de réduction du risque.

Ce projet, baptisé « CAPREQUINS », associe de nombreux acteurs locaux (Ligue de Surf, association Prévention Requins Réunion), et bénéficie de l'expertise du KwaZuluNatal Sharks Board<sup>1</sup>. Il est soutenu par la commune de Saint-Paul, le Conseil régional de La Réunion et l'Etat.

Le projet, prévoyant l'expérimentation de plusieurs techniques de pêche (Drumlines<sup>2</sup>, palangre<sup>3</sup> horizontale de fond), entre en phase opérationnelle le 14 janvier 2014.

Sources : <http://www.info-requin.re/comprehension-de-la-cap-turabilite-des-requins-r48.html>

**1 KwaZuluNatal Sharks Board** : Organisation de protection des usagers de plage au KwaZulu-Natal contre les attaques de requins.

**2 Drumlines** : Ligne de pêche destinée à la capture des requins.

**3 Palangre** : Palangre dormante, à hameçon unique ou multiple, monté en dérivation sur une ligne maîtresse.

## DOCUMENT 4

### **L'impact économique de la « crise requins » à La Réunion**

La Fédération Française de Surf rappelle qu'avant la série d'attaques qui a débuté en février 2011, La Réunion comptait 17 écoles de surf. Il n'en existe plus qu'une seule qui donne des cours de Stand Up Paddle dans le lagon de l'Hermitage.

- La situation est catastrophique pour l'ensemble des activités économiques de La Réunion, sérieusement impactées par la crise requin : **tourisme, restauration, hôtellerie, activités nautiques, plongée, etc...**

- 25 000 touristes en moins en 2012.

- 30 000 touristes en moins en 2013.

- pas encore de chiffres pour 2014 mais des estimations portant entre -10 et -18 % par rapport à 2013.

Source : <http://www.surfingfrance.com/disciplines/surf/reunion-requins-la-position-de-la-federation.html>

### **LA REUNION PEINE A STABILISER SON ACTIVITE TOURISTIQUE**

- En 2000, le secteur du tourisme devient un contributeur primordial au PIB de la Réunion, dépassant l'industrie sucrière locale.
- En 2002, La Réunion a accueilli 426 000 touristes et se classe au 5<sup>ème</sup> rang des destinations lointaines choisies par les Métropolitains.
- Les années 2005 et 2006 sont marquées par la crise économique et l'épidémie de chikungunya, l'activité touristique connaît une forte baisse.
- Depuis, le tourisme peine à stabiliser son taux de fréquentation malgré un retour à la fréquentation des années 2000, en 2010 avec 420 300 touristes et un chiffre record en 2011 avec 471 000 touristes.
- En 2012, La Réunion a accueilli 446 501 touristes.
- En 2013, avec 416 000 touristes, la fréquentation touristique de La Réunion se rétracte et affiche un recul de 6,8 %, retrouvant ainsi le niveau des années 2009-2010. Cette baisse est attribuée pour une grande partie à l'image de la Réunion impactée par la couverture médiatique des attaques successives de requins.
- Il existe une forte dépendance au marché national puisque 80 % des visiteurs viennent de la France Métropolitaine

Source : [http://www.info-requin.re/IMG/pdf/strategie\\_communication.pdf](http://www.info-requin.re/IMG/pdf/strategie_communication.pdf)

## DOCUMENT 5

### **Comment La Réunion lutte contre les requins-bouledogues après une nouvelle attaque mortelle**

La Réunion est une nouvelle fois endeuillée, désespérée. Près d'un millier de personnes se sont rassemblées sur la plage de Saint-Paul, mercredi 15 avril, en mémoire d'Elio. Le dimanche précédent, **ce jeune surfeur de 13 ans y a été happé par un requin-bouledogue de 2,50 mètres**. Deux cents manifestants s'étaient alors regroupés devant la sous-préfecture et avaient déversé de la peinture couleur sang pour dénoncer le manque d'action de l'Etat.

Chaque nouvel accident ravive la « crise requin », comme disent les Réunionnais, et son lot de polémiques. La région a en effet connu 16 attaques de squales depuis 2011, dont sept mortelles.

#### **Les scientifiques peuvent-ils aider à comprendre la situation ?**

En janvier 2012, l'Institut de recherche pour le développement (IRD) a lancé le **programme Connaissances de l'écologie et de l'habitat de deux espèces de requins côtiers sur la côte Ouest de la Réunion** (Charc). Jusqu'à présent, on ne connaissait presque rien du comportement, ni des habitats du requin-tigre (*Galeocerdo cuvier*) et du requin-bouledogue (*Carcharhinus leucas*), jamais étudiés à La Réunion auparavant. Les scientifiques ont alors mis les moyens : en trois ans, 40 spécimens du premier et 39 du second ont été équipés de marques acoustiques qui ont permis de suivre leurs déplacements grâce à un réseau de 52 stations d'écoute sur le littoral. Certains animaux ont été dotés de balises satellite. D'autres ont aussi été pêchés pour être analysés.

Rapidement, les recherches se sont resserrées autour du requin-bouledogue, impliqué dans la quasi-totalité des accidents. [...]

Que sait-on du comportement du requin-bouledogue ?

[...] Le requin-bouledogue a pourtant pour habitude de se rapprocher des côtes en début d'après-midi, et de remonter vers la surface au crépuscule pour chasser. Nomade – il peut faire le tour de l'île en quatre jours ou s'en éloigner d'au moins 300 km en plein océan –, le squal se déplace parfois avec un de ses congénères. Les Réunionnais avaient remarqué qu'une eau turbide après un orage, ou une forte houle, étaient propice à sa venue. Les données des stations d'écoute l'ont confirmé. Selon les biologistes, le manque de nourriture conduit probablement le squal à se rapprocher des récifs pour y trouver des poissons coralliens. De même, il semble attiré par les eaux côtières riches en détritiques que les cours d'eau rejettent en mer. [...]

#### **Comment les pouvoirs publics peuvent-ils prévenir les attaques ?**

Ces dernières années, les services de l'Etat et les élus locaux ont recouru aux scientifiques, aux pêcheurs, avec d'importantes campagnes de « prélèvement » de requins, et aux exemples étrangers pour imaginer des dispositifs de protection et aux mesures d'interdiction. En 2013, la préfecture a annoncé que toutes formes de baignade et toutes « activités nautiques utilisant la force motrice des vagues » (autrement dit surf, bodyboard, paddle...) seraient désormais prohibées dans une bande de 300 mètres tout autour de l'île. La décision avait été prise après la **mort d'une jeune fille de 15 ans, attaquée à quelques mètres du rivage, à Saint-Paul**.

Cette interdiction est régulièrement reconduite depuis. Elle est affichée partout sur les plages, et même lue à l'atterrissage des avions à l'attention des touristes. Mais elle n'est que partiellement respectée. Malgré quelques procès-verbaux, certains surfeurs continuent de braver le risque pour pratiquer leur sport. Sur les sept personnes tuées depuis 2011, cinq étaient sur une planche de surf ou de bodyboard, alors que l'on n'en compte aucune parmi les plongeurs sous-marins qui vont parfois à la rencontre des squales.

## DOCUMENT 5 (suite)

**Le dernier arrêté préfectoral, en date du 13 février 2015, autorise la baignade dans les eaux naturellement protégées des lagons, ainsi que dans quelques espaces aménagés et surveillés.** Face à la pression d'une partie de la population, qui voudrait retrouver les plaisirs de la mer, et des professionnels du tourisme, qui voient leur activité décliner, les pouvoirs publics ont décidé de mettre en place des « zones d'expérimentation opérationnelle » combinant plusieurs dispositifs de protection, et accessibles à certaines heures et à certaines conditions – l'eau doit être claire et la mer assez calme.

Ces rivages devraient bénéficier d'une surveillance accrue par des vigies dans l'eau, sur des bateaux et sur la plage, équipées de caméras. Les zones qui vont être testées sont placées sous la responsabilité des communes littorales, censées mettre en place les mesures à partir du 1<sup>er</sup> mai, avec des subventions du conseil régional. La municipalité de Saint-Paul avait annoncé qu'elle serait prête autour du 15 avril. Doté de 12 km de plages de sable, son rivage a en outre été particulièrement ciblé par les pêches préventives. **Pour les associations de défense de la nature**, le cas de Saint-Paul montre que tuer des squales n'est pas la solution.

Autres modes de prévention : les « drumlines » – des lignes garnies d'hameçons appâtés censées attirer les squales hors des espaces fréquentés –, des engins acoustiques répulsifs ou encore des filets de protection pour les baigneurs. Jean-Bernard Galvès, président de Requins Intégration et porte-parole d'un collectif d'associations environnementales, s'interroge sur l'efficacité des « drumlines ». Selon lui, un tel engin aurait été placé pendant plusieurs mois tout près des lieux où sont survenus les deux derniers accidents.

« Il faut être intraitable sur la qualité des eaux rejetées en mer, récupérer les déchets de poissons issus de la pêche..., suggère Pascale Chabanet, directrice de recherche à l'IRD Réunion et spécialiste en écologie marine. Il n'est pas normal que les requins-bouledogue s'approchent si près des côtes si tôt le matin. »

Source : Martine Valo, Comment La Réunion lutte contre les requins-bouledogues après une nouvelle attaque mortelle, Le Monde.fr, 17.04.2015

## DOCUMENT 6

### **Arrêtés préfectoraux depuis 2011**

#### **Arrêté préfectoral n° 1581 Du 27 août 2016**

Autorisation temporaire d'une opération ciblée de prélèvement de requins et interdiction temporaire de la navigation maritime aux abords du lieu-dit « Boucan Canot » sur le littoral de la commune de Saint-Paul de La Réunion.

#### **Arrêté préfectoral N° 187 du 13 février 2015**

Portant réglementation de la baignade et de certaines activités nautiques dans la bande des 300 mètres à partir du littoral du département de La Réunion.

#### **Réglementation de la baignade et des activités nautiques les plus exposées au risque requin**

Nouvel arrêté préfectoral applicable jusqu'au 15 février 2015.

#### **Arrêté préfectoral portant réglementation temporaire de la baignade et de certaines activités nautiques, applicable jusqu'au 15 septembre 2014**

Jean-Luc Marx, préfet de La Réunion, a pris ce jour un nouvel arrêté portant réglementation temporaire de la baignade et de certaines activités nautiques, applicable jusqu'au 15 septembre 2014. Cet arrêté entrera en vigueur le 16 février 2014, date à laquelle le précédent arrêté préfectoral (arrêté n°1821 du 27 septembre 2013) cessera de produire ses effets.

#### **Arrêté préfectoral n° 1821 du 27 septembre 2013**

Portant réglementation temporaire de la baignade et de certaines activités dans la bande des 300 mètres à partir du littoral du département de La Réunion.

#### **Arrêté Préfectoral 1390 du 26 juillet 2013**

Portant réglementation temporaire de la baignade et des activités de surf, et de bodyboard dans la bande des 300 mètres à partir du littoral du département de La Réunion.

#### **Arrêté préfectoral 1022 du 18 juillet 2012**

Interdisant le rejet en mer de produits de la mer à l'intérieur des 2,5 milles nautiques dans les eaux territoriales de La Réunion.

#### **Arrêté Préfectoral 1400 du 20 septembre 2011**

Portant interdiction des activités nautiques pratiquées avec des engins de plage et des engins non immatriculés lorsque le drapeau rouge vif est hissé sur les plages et lieux de baignade.

Source : Préfecture / Inforequin

## DOCUMENT 7

### **Communiqué de Presse du 8 juin 2015 (Extraits)**

Pour la journée des océans, la France relance le massacre des requins à La Réunion.

Au lieu de protéger l'océan et les richesses de la réserve nationale marine de l'île de La Réunion, l'État dépense des millions d'euros d'argent public pour éliminer les requins des eaux réunionnaises. Face à la désinformation entretenue par les responsables et le Comité Régional des Pêches Maritimes qui mènent des opérations opaques, inefficaces et dangereuses pour la population, le collectif des associations\* souhaitent rétablir quelques vérités.

Depuis 2011, environ 3 millions d'euros ont déjà été distribués à quelques acteurs locaux pour « sécuriser » les eaux réunionnaises. Des caricatures de programmes scientifiques, dont on ne peut obtenir les protocoles, ont été lourdement subventionnées. Le plus scandaleux et grotesque d'entre ces programmes est CapRequins et l'invention par le Comité Régional des Pêches des « drumlines effaroucheurs de requins ». Il s'agit de gros hameçons avec des appâts supposés faire peur aux requins, mais qui ont renforcé le risque en attirant les requins du large vers les zones balnéaires. [...]

Prédateurs nécessaires à la vie marine, les requins se raréfient. Leur pêche est pourtant lourdement subventionnée à La Réunion, alors que leur consommation y est interdite à cause du risque d'empoisonnement mortel par les carchatoxines et la ciguatera.

Les accidents de requins, qui sont de plus en plus médiatisés, masquent les vrais dangers que l'on évoque à peine : rejets de déchets en mer, urbanisation, inefficacité des stations d'épuration qui attirent les requins-bouledogues près des côtes... Plus grave, le non-respect des règles de sécurité et de bon sens par certains usagers de la mer remettent en cause les mesures de précautions prises par les autorités.

Pour diminuer le risque requin, les vraies solutions seraient :

D'une part de ré-établir l'équilibre écologique et de renforcer la Réserve Marine à cette fin, d'autre part d'apprendre et accepter les règles de l'écosystème marin, comme on apprend les règles de la route et de la ville sous peine d'y être tué très rapidement !

Apprendre et respecter, le seul moyen de trouver une harmonie entre activité balnéaire et vie sauvage marine.

\* Les associations signataires : ASPAS, Longitude181, Vagues, Tendua, Requin intégration, Sea Shepherd France et Sauvegarde de requins

ASPAS : « Association pour la Protection des Animaux Sauvages ».

Longitude 181 : Association « Pour la protection des océans et une plongée responsable ».

Vagues : Association « Vivre Activement pour Garder Un Environnement Sain ».

Tendua : Association pour la sauvegarde de la biodiversité.

Requin intégration : Association pour concilier la préservation du requin en particulier et de la biodiversité en général avec les activités humaines.

Sea Shepherd France : ONG pour la protection des écosystèmes marins.

Sauvegarde de requins : Association pour informer, sensibiliser et agir.

Source : <http://www.longitude181.org/requins-de-mediterranee/>

## DOCUMENT 8

### « La réserve marine, une solution à la crise requin », selon son directeur

**Cible de menaces et d'agressions depuis 2011, la Réserve naturelle marine de La Réunion souhaite aujourd'hui s'exprimer. Défendre ses agents ainsi que le projet de la réserve naturelle, c'est l'objectif du directeur, Fabien Metayer.**

« La réserve marine est une des solutions à la crise requin », Fabien Metayer, directeur de la Réserve naturelle marine à La Réunion (RNMR), en est certain. Mais tous ne sont pas d'accord. Accusée d'attirer les requins vers les plages avec ses poissons, la RNMR est ciblée par des associations, particuliers et proches des victimes d'attaques. Agressions verbales, menaces et dégradations matérielles depuis quatre ans, c'est ce que dénoncent les agents de la RNMR qui ne veulent plus être visés. « Ils ont toujours gardé le silence après les drames et pendant les polémiques, par respect pour les familles des victimes », affirme Fabien Metayer.

Mais un cocktail molotov, retrouvé dimanche devant les locaux de la RNMR, a été « l'acte de trop ». « C'était un signal fort, différent des autres, et les agents ont été choqués, explique-t-il, nous avons aussi reçu des photos d'Elio par mail mais nous n'avons pas porté plainte ». Concernant le cocktail molotov, une plainte a été déposée hier. Une enquête a été ouverte.

Il s'agit selon lui d'une atteinte à l'intégrité physique mais aussi morale des agents : « Si moi je viens de métropole, la majorité d'entre eux sont des Réunionnais qui travaillent pour le bien-être de leur île. Ne croient-ils pas qu'on est peiné par ces drames? »

« C'est en rétablissant un équilibre que nous allons protéger nos plages » [...]

« La réserve est essentielle pour rétablir l'équilibre dans la mer et profite donc aux populations », assure le directeur. Mais ses poissons attirent-ils les requins? « Non », car en huit ans d'existence, l'augmentation du nombre de poissons serait minimale et « l'effet réserve » n'arriverait qu'au bout de longues années de travail. [...]

Des réserves marines contenant des plages et des activités touristiques, il y en a plusieurs dans le monde. Karine Pothin, biologiste à la RNMR, rappelle qu'à la réserve de Saint-Martin dans les Antilles, « ils ont une réserve similaire, avec 3 millions de touristes par an, des requins de récif et des requins-tigre qui n'attaquent pas ». « Nous avons aussi cinq fois moins de poissons que dans des zones similaires du Pacifique », ajoute-t-elle.

Si l'incertitude quant aux raisons de ces attaques demeure, le directeur de la RNMR n'a aucun doute sur l'effet positif de celle-ci: « C'est en rétablissant un équilibre que nous allons protéger nos plages. Si la réserve disparaît, les côtes seront pillées et la pêche traditionnelle disparaîtra ». Eviter la pêche massive et sécuriser les plages restent pour le moment, selon lui, les meilleures options. « Nous aussi nous cherchons des solutions et nous aussi nous sommes horrifiés lorsque quelqu'un perd la vie. Nous sommes des gens de mer, comme les autres ».

Réserve marine et pêche sont au cœur des discussions dans l'épineux dossier de la crise requin. Gérard Romiti, président du Comité national des pêches maritimes et des élevages marins (CNPMM) est, par ailleurs, en déplacement à La Réunion, depuis hier et jusqu'à mercredi.

Il conduit une délégation de trois personnes, composée de son directeur général (Hubert Carré) et de la chargée de mission pour les DOM (Delphine Ciolek). »

Source : <http://www.zinfos974.com/La-reserve-marine-une-solution-a-la-crise-requin-selon-son-directeur>  
21 avril 2015

## DOCUMENT 9

### « Réunion - Requins : la position de la Fédération (Mardi 21 avril 2015)

*Suite à l'attaque de requin du 12 avril 2015, dont a été victime un jeune de 13 ans, membre du Pôle espoirs de surf de La Réunion, et après la visite dans le département de Jean-Luc Arassus, président de la Fédération Française de Surf (FFS), le président et le bureau directeur de la Fédération Française de Surf communiquent. [...]*

#### **La présence anormalement élevée de requins dans les eaux réunionnaises**

- Selon une étude des scientifiques de La Réunion remise le 13 mai 2013 au Préfet de La Réunion, il y a « un déséquilibre, une densité anormale de requins, une agressivité, une côte ouest infestée, des spécimens de taille importante ». Cette étude avait déjà été un « déséquilibre de l'écosystème marin au large de la Côte Ouest ».
- Quand on parle requin à La Réunion, on parle ici d'un prédateur hors norme, furtif. On sait de manière empirique que, depuis une dizaine d'années, le nombre de requins-bouledogues s'est intensifié. On ne peut pas dire qu'il n'y a pas un nombre en augmentation, laquelle peut être exponentielle.
- La vente de requin-bouledogue et de requin-tigre est interdite au prétexte que leur chair contiendrait une toxine (Ciguatera). Depuis 1999 et cette interdiction, aucun cas d'intoxication n'a été relevé à La Réunion, alors que la population locale continue d'en consommer. [...]

#### **L'interdiction des activités nautiques et de baignades à La Réunion**

- La FFS rappelle que la Réunion est la seule île au monde où la baignade et le surf sont interdits en raison de « la présence anormalement élevée de requins particulièrement agressifs », selon les spécialistes de ces poissons.
- Aujourd'hui, l'interdiction de baignade est justifiée parce que les moyens de sécurisation commencent à intervenir. Cela met du temps à se mettre en place. La FFS a demandé à ce que ce temps soit réduit.
- Les surfeurs sont citoyens et respectent une certaine interdiction. Ils sont très prudents. Il y a un problème de territoire, cela passe par des barrières, par la pêche.
- La FFS demande aux pratiquants de respecter l'interdiction de surfer.

#### **Les critiques envers la Fédération**

- La FFS n'a pas attendu ces événements pour être solidaire de la protection de toutes les espèces menacées.
- La FFS proposera aux autres nations comme l'Afrique du Sud, qui pêche 600 requins par an sur 40 km de filets maillants, de collaborer à l'amélioration de tous les procédés. [...]
- La FFS tient à souligner qu'elle ne cautionnera jamais le massacre de requins. [...]
- La FFS fait savoir qu'une reprise normale de la pêche artisanale de requins à La Réunion représenterait 1/1 000 000 de la pêche artisanale dans le monde.
- La FFS est solidaire des surfeurs et des associations d'usagers de la mer, qui luttent pour un retour à la normale à La Réunion. Au prétexte de la sauvegarde de certaines espèces de requins, qui ne sont pas, rappelons-le, protégées, La Réunion ne peut devenir un sanctuaire de requins-bouledogues, lesquels ont ruiné l'écosystème originel. [...]
- La FFS ne peut plus tolérer que la sauvegarde des usagers de la mer soit bafouée par des propos déplacés. [...]

#### **L'avenir du surf à La Réunion**

- La FFS assure qu'elle se battra pour que le Pôle Espoir continue à fonctionner à La Réunion. La Réunion représente 50 % des effectifs des équipes de France de surf.
- Le surf a de l'avenir à la Réunion. Il est inconcevable d'arrêter l'activité. C'est un atout économique pour l'île, il faut trouver des solutions à cette crise requins.
- A son retour de La Réunion, le président de la FFS a rencontré des représentants de l'Etat à Paris ce lundi 20 avril. Il existe une forte probabilité d'une aide substantielle pour permettre des stages en métropole, ou à l'étranger, pour les surfeurs du Pôle Espoir de La Réunion.

## **DOCUMENT 9 (suite)**

### **Les menaces de Sea Sheperd [...]**

- Cette ONG est omniprésente sur la scène médiatique.
- Sur son site, elle assure protéger la biodiversité marine partout dans le monde. Installée au début de la crise requins à La Réunion, où la vie marine est un enjeu, elle ne s'est jamais senti concernée par la surpêche industrielle, la pêche illégale, le trafic d'espèces, les prises accessoires de cétacés, de requins, de tortues, la pollution, la quasi disparition des requins de récifs, les grands travaux d'aménagement, etc... [...]
- Depuis quelques jours, les membres actifs de cette ONG mènent une campagne de dénigrement envers la FFS sur les réseaux sociaux, les boîtes mails, les partenaires de la FFS. Des insultes, et même des menaces ont été proférées par des gens qui placent la vie d'un poisson avant celle d'un humain. [...]

### **Les demandes qui ont été faites auprès de l'Etat**

- La FFS a demandé à l'Etat un effort de pêche ciblée par les experts.
- La FFS a demandé la reprise du dispositif des vigies requins renforcées au plus vite.
- La FFS a demandé l'installation le plus rapidement possible de barrières physiques sur les plages.
- La FFS se félicite des mesures qui ont été prise par les différentes communes de l'ouest, notamment la commune de Saint-Paul où la dernière attaque mortelle a eu lieu. Des filets doivent être installés d'ici septembre sur les plages de la commune. Ces filets, dits de « nouvelle génération », longs de 700 mètres, installés du fond à la surface de l'eau, et qui contrairement aux filets maillant australiens, n'ont pas de prise, ne capturent pas toutes sortes de poissons... ».

Source : <http://www.surfingfrance.com/disciplines/surf/reunion-requins-la-position-de-la-federation.h>

Copyright © 2026 FormaV. Tous droits réservés.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.

Copyright © 2026 FormaV. Tous droits réservés.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.